



EDITO

LA CGT NE LÂCHE RIEN

Face au recul social programmé par Sarkozy, 13 milliards d'euros des consommateurs dans les caisses du patronat, après les 170 milliards d'exonérations sociales qui ont servi à fermer des entreprises, jeter des salariés à la rue, travailler plus pour gagner moins, les patrons du CAC 40 : (+ 34 % ces dernières années). **Les patrons voyous en réclament encore :**

- accord de compétitivité,
- capacité d'adaptation des entreprises qui sera inscrit dans le contrat de travail, donc pas de réclamations, pas de grève, pas de prud'hommes pour faire valoir ses droits.

Le meeting du 31 janvier : un formidable tonus pour les militant(e)s pour aller de l'avant notamment pour le rétablissement du droit à la retraite, pour la reconnaissance de la pénibilité, Bernard THIBAUT a souligné qu'il va rappeler à certaines, certains députés en place que leurs électeurs exigent que leurs acquis sociaux soient défendus. Aux partis de gauche présents dans la salle, il leur a dit entendre l'aspiration à la justice sociale. *« Écoutez la rancœur de ceux qui produisent les richesses de ce pays et qui ont été brocardés et parfois humiliés ces dernières années. Ayez de la force de caractère et de l'ambition pour que les choses changent réellement dans les entreprises, que le droit de grève soit respecté par le patronat. »*

Les salariés du transport aérien risquent d'en faire les frais, après leur magnifique action de fin d'année, une fois de plus Sarkozy veut les empêcher de se défendre. Dès lundi 6 février les salariés de l'aéroport d'Aulnat vont se mettre en grève.

Pas question d'attendre les échéances électorales. Bernard Thibault a appelé à **préparer une puissante mobilisation de toutes les professions le 29 février pour dire non à l'austérité en France, non à l'austérité en Europe** comme l'ont fait les Belges le 30 janvier 2012

Michelle Boutigny

Sommaire

- P2 : Déclaration CCN : **Action du 29 février**, suicide d'un Inspecteur du travail
- P3 : Construction : « *grand déplacement* ». Transports : action sur le droit de grève. Les salariées de l'EHPAD d'Ennezat en colère
- P4 : Tract TPE



N° 1408 VENDREDI 3 FEVRIER 2012

DEPOSE LE 3 FEVRIER 2012

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

- Lundi 6 février : **soutien aux salariés de Régional,**
- Mardi 7 février **Grève à la DIRRECTE**
- Mercredi 29 Février : **Actions des syndicats Européens**
- Vendredi 9 mars : **journée d'étude représentativité.**

RAPPEL : Le Comité Général de l'UD se tiendra le 3 avril à Gerzat. **Il est urgent de s'y inscrire rapidement.** En effet, l'implication et la participation de l'ensemble des sections et syndicats du département doit être effective.

Trop c'est trop, des alternatives existent pour l'emploi et la justice sociale

Le 29 février 2012, ensemble, à l'appel de tous les syndicats d'Europe agissons pour dire non à l'austérité.

Une vaste campagne de culpabilisation se développe. Partout, les salariés s'entendent dire qu'ils coûtent trop cher.

En France, le Président de la République a annoncé deux mesures qui à nouveau vont frapper durement les salariés, les retraités, les privés d'emploi. Après la réforme des retraites de 2010 et les deux plans d'austérité de 2011, il aggrave la situation en voulant augmenter la TVA, l'impôt le plus inégalitaire, diminuant encore le pouvoir d'achat pour le plus grand nombre de salariés.

La Protection sociale serait une nouvelle fois fragilisée.

Il entend instaurer des accords « compétitivité emploi » légalisant ainsi le chantage des employeurs « emploi contre salaires et temps de travail ». Ces accords ouvrent la voie à la remise en cause d'un pilier essentiel du droit social français et du contrat de travail. Plus globalement, âge de départ à la retraite, durée légale du travail, conventions collectives, procédures de licenciement, salaire minimum, droit de grève, service public et protection sociale... tout devrait passer à la moulinette de la « compétitivité ».

Partout en Europe, les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée. En effet, les chefs d'État et de Gouvernement ont décidé de passer un cran supérieur pour instaurer l'austérité.

Ils s'appêtent à signer un nouveau traité, le 1er mars prochain, élaboré à quelques uns en dehors de toute procédure et consultation démocratique. Il imposerait un carcan budgétaire et économique à des pays déjà durement touchés par le chômage et la récession.

L'austérité s'imposerait à tous encadrant toute négociation au niveau national, sectoriel et d'entreprise et réduisant les capacités d'intervention des organisations syndicales. Ce traité est contraire à l'Europe sociale à laquelle nous aspirons, il ne ferait qu'alimenter les rejets des solidarités, les replis nationaux, la montée des forces nationalistes et d'extrême droite.

Les syndicats de chaque pays européen réunis dans la Confédération Européenne des Syndicats s'opposent à ce traité.

Ils appellent, ensemble, à agir le mercredi 29 février 2012 à la veille du sommet européen pour dire non à l'austérité et exiger des réponses pour l'emploi et la justice sociale.

Toutes les organisations professionnelles et départementales de la CGT appellent donc les salariés, à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail le 29 février 2012 et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui seront organisées sur tout le territoire.

Communiqué de la CGT DIRRECTE

Au MINISTERE DU TRAVAIL, les conditions de travail tuent !!

Les agents sont appelés à cesser le travail **le MARDI 7 FEVRIER 2012**, jour où se tient un Comité d'hygiène et de sécurité ministériel. A l'ordre du jour de cette instance, **le suicide d'un inspecteur du travail du Nord**, le 18 Janvier dernier, après une tentative l'été dernier. Un autre collègue, responsable syndical à l'échelon national, **s'est lui aussi donné la mort l'été dernier dans les locaux du Ministère du travail**. TROP, c'est TROP ! Les conséquences de la RGPP (révision générales des politiques publiques), à travers les réductions d'effectifs, la pression croissante sur les chiffres, le décalage d'une organisation de travail par rapport à l'attente des usagers, la dévalorisation du travail des agents, la déstabilisation générée par l'exercice d'un pouvoir hiérarchique importé du privé, l'instauration dès 2012 d'une prime au mérite (PFR) correspondant à une part substantielle de la rémunération, contribuent à la dégradation croissante des conditions de travail au sein de notre Ministère, à une perte de sens au travail et font obstacle, notamment pour les agents de l'Inspection du travail à l'exercice de façon sereine de leur mission de protection des salariés inscrite dans la convention internationale de Genève.

NOUS EXIGEONS L'ARRÊT DE LA RGPP. NOUS DEMANDONS JUSTICE POUR NOS COLLÈGUES ET LA RECONNAISSANCE EN ACCIDENT DU TRAVAIL DE LEUR SUICIDE !

CONSTRUCTION : VICTOIRE SUR LE « GRAND DÉPLACEMENT » CHEZ GUINTOLI

Les conventions du Bâtiment et des Travaux Publics prévoient que l'indemnité de grand déplacement ne peut être inférieure aux coûts normaux d'une pension (petit déjeuner, déjeuner, dîner, chambre). La Branche routière ajoute même une indemnité de dépaysement dont le montant est de 10 € environ par jour. Un salarié de chez Guintoli avait saisi le conseil des prud'hommes car l'employeur lui versait une indemnité de 28 € (de 50 à 100 km), de 35 € (de 100 à 250 km), ce qui ne correspondait pas au prix d'une pension. **Le conseil des prud'hommes avait donné raison au salarié.** La cour d'Appel de Riom lui avait donné tort sur ce point au motif que le montant des indemnités de grands déplacements versées par Guintoli résultait d'un accord d'entreprise. Nous avons argumenté qu'un accord d'entreprise ne pouvait être inférieur à la convention collective.

La cour d'Appel de Riom n'en avait pas tenu compte et avait débouté le salarié de cette demande. La cour de Cassation a cassé, dans un arrêt du 9 mars 2011, la décision de la cour d'Appel de Riom au motif qu'un accord d'entreprise ne peut-être inférieur à la convention collective car la convention collective des Travaux Publics a été conclue avant la loi de 2004 (il en est de même de celle du bâtiment). Elle a renvoyé les parties devant la Cour d'Appel de Limoges.

La cour d'Appel de Limoges vient de rendre son arrêt.

Elle condamne la société Guintoli à plus de 16 000 € de rappel de grand déplacement.

Une victoire qui devrait en appeler d'autres !

TRANSPORTS : ACTION POUR LE DROIT DE GRÈVE

Cinq ans après la loi dite du « service minimum », l'UMP et le gouvernement s'attaquent de nouveau au droit de grève des salariés du Transport. Après l'annonce d'un passage en force le 24 janvier, en déclarant la procédure d'urgence, le 25 janvier, dans une séance où la majorité parlementaire a démontré tout le mépris qu'elle avait pour ces derniers ; un nouveau texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce texte, alimenté par les directions d'entreprises, s'il ne concernait au départ que le transport aérien, a vu son périmètre s'élargir. Les députés UMP en ont profité pour modifier la loi d'août 2007 dans les transports publics terrestres, en interdisant à chaque salarié de se rétracter plus de 24h après avoir déclaré leur intention de faire grève sous peine, une nouvelle fois, de sanctions. Ainsi un salarié qui avait décidé de faire grève et y renonce pourrait être sanctionné disciplinairement. Cet amendement démontre à quel point tant la loi de 2007 que celle de 2012 n'ont aucune ambition d'améliorer le dialogue social et faire baisser la conflictualité mais bien d'attaquer frontalement une liberté fondamentale pour chaque salarié.

Les salariés de « Air France » ont décidé de riposter. L'intersyndicale appelle à la grève.

**DANS LE PUY DE DÔME, LES SALARIÉS DE
« RÉGIONAL » SERONT EN ACTION,
LUNDI 6 FÉVRIER, DE 5 H 30 À 14 H 00.
IL EST NECESSAIRE DE SE JOINDRE À EUX
POUR LES SOUTENIR.**

LES SALARIÉES DE L'EHPAD D'ENNEZAT EN COLÈRE !

Mauvaise surprise à l'EHPAD "le Bosquet" : le personnel, principalement des femmes, **n'est pas payé pour le mois de janvier.** L'administrateur aurait tout simplement omis de créer la ligne budgétaire. Le président de la Communauté de communes, interpellé par le personnel, indique qu'il n'a plus la main depuis que l'Agence Régionale Santé est devenue le patron direct de l'administrateur.

La loi Bachelot nommée HPST (Hopital Patient Santé Territoire) était sensée optimiser et rationaliser l'offre de soins en région. On voit bien qu'il n'en est rien. Ce qui fonctionnait avant devient chaotique, à la limite du sabotage de service public.

Pour le personnel c'est honteux : qui va payer les frais bancaires des découverts occasionnés ? Quelle reconnaissance réelle de ces salariées, d'un travail que tout le monde sait difficile et éprouvant ? Déjà, elles dénonçaient leurs conditions de travail, maintenant, elles doivent écrire sur leurs blouse "fonctionnaire bénévole".

Au bout de **3 jours d'actions**, enfin, la situation semble se débloquenter ; **les salaires devraient arriver sur leurs comptes.** Restent à régler quelques détails et vérifier d'une part que les agios occasionnés soient bien compensés par l'établissement et s'assurer d'autre part que cette pagaille ne se reproduise pas de mois en mois. Avec ce genre d'incident, on mesure la dégradation qui frappe le service public et les conditions de travail des agents. Les salariées ont maintenu un préavis de grève ; **elles exigent au plus vite, des négociations tripartites pour régler des questions telles que les conditions de travail et la pérennité de l'activité de l'établissement.**



Aux lecteurs du Courrier des Syndicats : cette expression relative aux élections dans les TPE est à reproduire et à diffuser sans attendre dans votre entourage, auprès des salariés des petites entreprises. L'implication de toutes et tous est nécessaire dès aujourd'hui. (*Expression à retrouver sur cgt63.fr*)



Une force
à vos côtés

www.cgt63.fr

Vote dans l'artisanat et les petites entreprises

Que nous travaillions dans une grande ou une petite entreprise, nous sommes toutes et tous concernés !



Pour la première fois (hormis les prud'hommes), les 4,7 millions de salariés de l'artisanat et des petites entreprises voteront fin 2012. Sont concernés par cette élection, les salariés (y compris ceux du particulier employeur) qui étaient, au 31 décembre 2011, titulaires d'un contrat de travail dans une entreprise qui emploie moins de 11 salariés.

Le vote se fera par correspondance ou par voie électronique.

Ce vote est important !

Les salariés des petites entreprises choisiront un syndicat et fixeront ainsi la représentativité de chaque organisation syndicale dans chaque profession.

Cette représentativité est déterminante pour tous les salariés.

Le résultat de ce vote s'ajoutera aux votes dans les entreprises et fixera la représentativité de la CGT et des autres organisations syndicales dans chaque convention collective.

Toute organisation qui n'atteindra pas 10 % des suffrages exprimés ne sera pas reconnue représentative et ne pourra plus négocier la convention collective. Une ou plusieurs organisations qui représenteront 30 % des voix pourront signer un accord. Une ou plusieurs organisations qui représenteront 50 % des voix pourront s'opposer à un accord qu'elles estimeraient être un recul social pour les salariés.

Avec un bon résultat de la CGT, le patron ne pourra plus obtenir d'organisations faiblement représentatives, qu'elles signent des accords contraires aux intérêts des salarié-e-s.

La CGT est le syndicat de tous les salariés !

La CGT vous en avez entendu parler :

- Vous connaissez un(e) collègue qui a été défendu(e) par la CGT,
- vous avez vu ses militants venir vous informer de vos droits,
- vous savez que la CGT est le principal syndicat de la profession,
- vous savez que les progrès sociaux ont été faits avec une CGT forte.

Une CGT forte, c'est la garantie du progrès social.

Le gouvernement et le MEDEF ont tout fait pour que les salariés des petites entreprises ne votent pas. Il est de notre responsabilité à tous de faire connaître ce vote et ses enjeux aux salariés des petites entreprises que nous rencontrons.

Leur vote sera important pour l'avenir de nos droits sociaux à tous.

Le vote aura lieu en décembre 2012 par correspondance ou par vote électronique.

Je souhaite prendre contact avec la Cgt

Nom Prénom

Adresse

Email : Tél : Entreprise :

Bulletin à renvoyer à l'UD CGT, Maison du Peuple, Place de la Liberté, 63000 Clermont-Fd

Téléphone : 04 73 31 87 87 Fax : 04 73 31 87 82 - Email : ud@cgt63.fr